

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

R E C E P I S S E D E D E P O T

66 BOULEVARD GAMBETTA (B.P.3130)
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
TEL MINITEL : 08.36.29.22.22

STE FIDUCIAIRE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE

34 RUE FERDINAND BUISSON

87000 LIMOGES

V/REF :
N/REF : 57 B 197 / A-952

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 07/04/2003, SOUS LE NUMERO A-952,

P.V. DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 10/12/2002

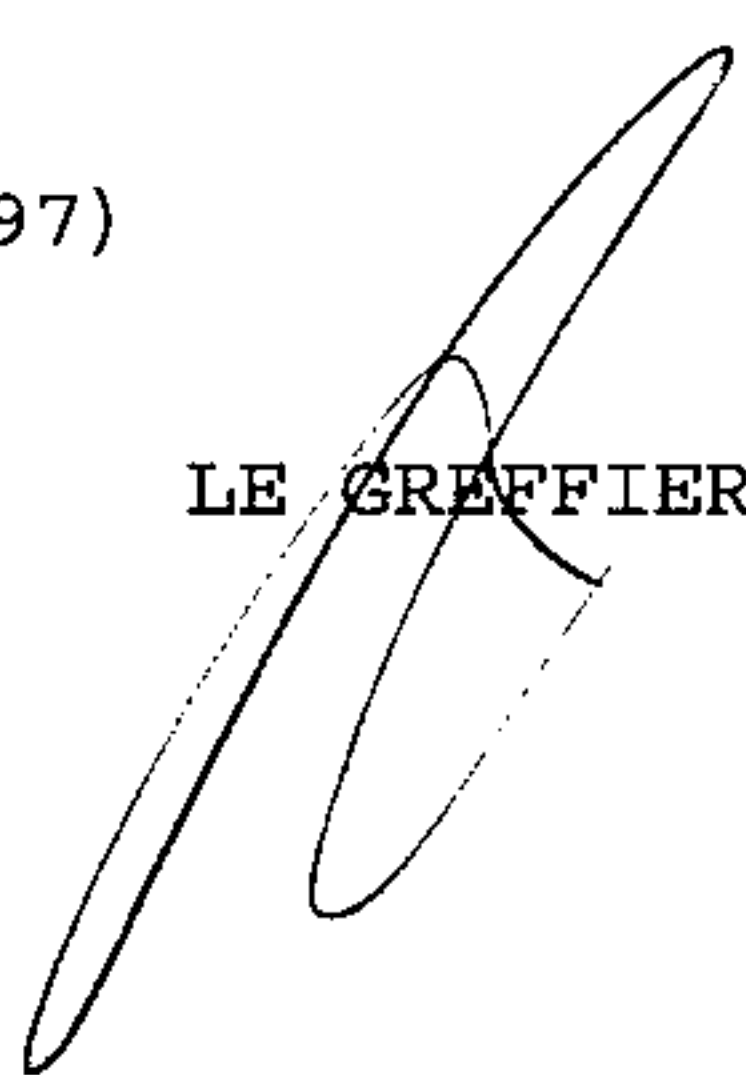
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
S.A. A. RAYNAUD & CIE

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURV.
14 ANCIENNE ROUTE D'AIXE
87170 ISLE

R.C.S LIMOGES 757 501 978 (57 B 197)

LE GREFFIER



SA A. RAYNAUD et Cie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de : 684 222 Euros
SIEGE SOCIAL : 14, Ancienne Route d'Aixe - ISLE (Haute-Vienne)
757 501 978 RCS LIMOGES

**REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 10 DECEMBRE 2002**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 10 décembre 2002 à 10 heures 30, le conseil de surveillance s'est réuni, au siège social, sur convocation du président..

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Guy ROUGET
- Madame Corinne de SAINT-GUILHEM
- Madame Monique de MONSPEY
- Monsieur Georges MAES

Le conseil peut valablement délibérer, tous ses membres étant présents.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Bertrand RAYNAUD
- Monsieur Michel ROUGET
- Monsieur Georges de MONTLAUR
- Messieurs PARTHONNAUD et VIALLE délégués du comité d'entreprise

Monsieur Guy ROUGET préside la séance

Il rappelle qu'à la suite de décès de Monsieur André RAYNAUD, le conseil n'est plus composé que de quatre membres et qu'en conséquence, il convient de pourvoir à son remplacement conformément aux dispositions statutaires.

Il propose alors de coopter, en qualité de membre du conseil, Monsieur Georges de MONTLAUR.

Le conseil, à l'unanimité, décide alors de coopter pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur André RAYNAUD, Monsieur Georges de MONTLAUR, demeurant à PARIS (2^{ème}) 5, rue Mandar.



Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Monsieur de MONTLAUR remercie le conseil pour la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ce mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

.....

Pour extrait certifié conforme

Extrait certifié conforme.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.